PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du : **À :**	**Mardi 11 janvier 2022** **17h30 en visioconférence**
Présidence :	**M. Antonio TEIXEIRA**
Présents :	**Mme Dominique BOUSSARD** **MM. Alain DESOEUVRES, Paul HERRERO, Stéphane JUNGES, Patrick BASTGEN, Daniel GIRAUD, Jean-Paul GOUPY, Joël LEBLANC, Hervé PORTENSEIGNE, Marc TERMINET (District 18), Patrick TROYSI (District 28) Philippe GALLÉ (District 37), Laurent LEGENDRE (District 41), Benoît LAINÉ (District 45), Marc TOUCHET (District 36).**
Excusés :	**MM. Patrice COLAS, Bruno MARTINS et Jérémy BEAUJOUAN.**
Assistent à la séance :	**MM. Michel BONNICHON (Président de la CRA), Dominique PAJON (Représentant des clubs Nationaux), Michel REBRIOUX (responsable IR2F) et Jérôme MONOT (Directeur Technique Régional).**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 17h30.
Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie de leur présence.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal du Comité de Direction du 21/12/2021.

- Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Hommages

- Le papa de Monsieur Fréderic DEMAY, membre de la CDTIS et du Comité Directeur du District 28.
- M. Kenzy BENTOBBAL, joueur U16 du club de St Pryvé St Hilaire.
- M. Jacques VASSORT, ancien Président de l'UNAF 28, ancien Membre du Comité Directeur du District 28, arbitre de Ligue et licencié au club de Gault St Denis.

Le Comité Directeur présente aux familles des défunts ses sincères condoléances et les assurent de sa sympathie attristée.

Prompt rétablissement

- M. Philippe BOUTRON, Président de l'US Orléans Football.

Informations diverses :

- Demande de Monsieur Jean-Marc CHAHINIAN sollicitant l'honorariat de la Ligue => La décision sera prise lors du prochain Comité Directeur après étude des critères d'attributions.
- Démission de M. HAIMON Christian de sa fonction de Président du club de Naveil (District 41).
- Pris note du courrier de la Commission des Délégués => À la suite des incidents sur une rencontre, le délégué sera non désigné pendant un mois.
- Demande de nomination en tant que délégué de Ligue pour M. Jacky BONNIN après avis favorable du Comité Directeur du District 41 le 20/12/2021 => Le Comité Directeur valide cette demande.
- La visite du gymnase de Vendôme pour l'AG de Ligue du 11 juin 2022 est prévue le 26/01/22 à 10h30.

Coupe Gambardella

- Félicitations au club de Saran pour sa qualification en 16ème de finale, 1ère fois de l'histoire du club.
- Félicitations aux clubs de St Pryvé et Etoile Bleue St Cyr pour leurs parcours en Coupe Gambardella.

Coupe de France féminine

- Félicitations à l'US Orléans pour son parcours en Coupe de France féminine

FFF :

- Demande d'accueil pour le stage inter ligues futsal les 16 et 17 avril 2022 au CTR.
- Point sur le retour du week-end des bénévoles Clairefontaine 5 et 6 mars 2022 :

WEEK END BÉNÉVOLES 5 ET 6 MARS 2022
32 Bénévoles

DISTRICT	CLUB	N° LICENCE	NOM	PRENOM	COURRIEL	TELEPHONE
Responsable	LIGUE		BOUSSARD	Dominique		
Responsable						
Cher						
Cher						
Cher						
Cher						
Cher						
Eure-et-Loir						
Eure-et-Loir						
Eure-et-Loir						
Eure-et-Loir						
Eure-et-Loir						
Indre						
Indre						
Indre						
Indre						
Indre						
Indre-et-Loire	SC VILLEPERDUE		RONDINEAU	YANNIS		
Indre-et-Loire	ST AVERTIN SP		PAJOT	AURELIEN		
Indre-et-Loire	AS CHANCEAUX		SCHAEFER	SOPHIE		
Indre-et-Loire	LE RICHELAIS FOOT		DO ALTO	DIMITRI		
Indre-et-Loire	AC BREHEMONT		GALARD	STEPHANIE		
Loir-et-Cher						
Loir-et-Cher						
Loir-et-Cher						
Loir-et-Cher						
Loir-et-Cher						
Loiret						
Loiret						
Loiret						
Loiret						
Loiret						

ACTIVITÉS SPORTIVES

Radiation

- Athlético Châteauroux futsal (District 36).

(Ce club est à jour des sommes dues à la Ligue)

Point sur les statistiques licences :

A la date du 31 décembre 2021 et en comparaison avec les mêmes données au 31 décembre 2020 on constate **une augmentation de 7,90%** de prise de licences sur l'ensemble de la Ligue.
Mais en comparaison au 31 décembre 2019, dernière saison complète pour la prise des licences, nous constatons **un retard de 4,60%** sur l'ensemble de la Ligue.

Entente :

Demande d'entente en U13 Régionale (District 37) entre les clubs de :

- Val de Cher, Sporting club la Croix en Touraine, St Martin le Beau.

INFORMATIONS LIGUE

Règle des 10 mètres

Objectif : *Bannir la contestation dans le Football*

Projet applicable dans tous les Championnats de jeunes à 11 (Ligue et Districts, dès la saison 2022/2023) Uniquement sur des rencontres dirigées par un arbitre officiel.

Pour toute contestation d'une faute sifflée (concernant joueur / éducateur / dirigeant sur le banc d'une même équipe) :

- Lors de la 1ère contestation : rappel à l'ordre
- Lors de la 2ème contestation : le ballon sera avancé de 10m, vers le but du ou des joueurs contestataire(s) de l'équipe fautive jusqu'à la limite de la surface de réparation. (si cela concerne une reprise du jeu par CFI pour HJ, le ballon ne pourra être avancé au-delà de la ligne médiane).
- A partir de la 3ème contestation : (en plus de la sanction technique, ballon avancé de 10m, vers le but du ou des joueurs contestataire(s) de l'équipe fautive jusqu'à la limite de la surface de réparation), **le contestataire ou les contestataires fautif(s) sera(seront) averti(s) ou l'officiel ou les officiels d'équipe sera(seront) averti(s) ou exclu(s) du banc de touche.**

Un coup franc direct reste direct, et un coup franc indirect reste indirect.
La règle des 10m s'arrête à la limite de la surface de réparation, il est interdit d'avancer le ballon dans la surface de réparation.
Si la faute est à moins de 10m de la surface, l'arbitre avance le ballon à hauteur de la surface de réparation **mais jamais sur la ligne.**

Pour toute contestation suite à une faute sifflée dans la surface de réparation, la règle des 10m ne s'applique pas. **Le joueur ou les joueurs sera(seront) averti(s) ou l'officiel ou les officiels d'équipe sera(seront) averti(s) ou exclu(s) du banc.**
Cela ne sera donc pas considéré comme étant de la récidive.

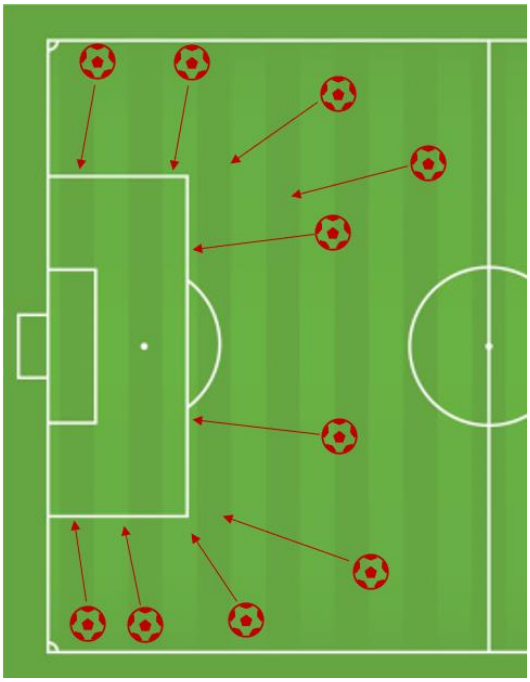

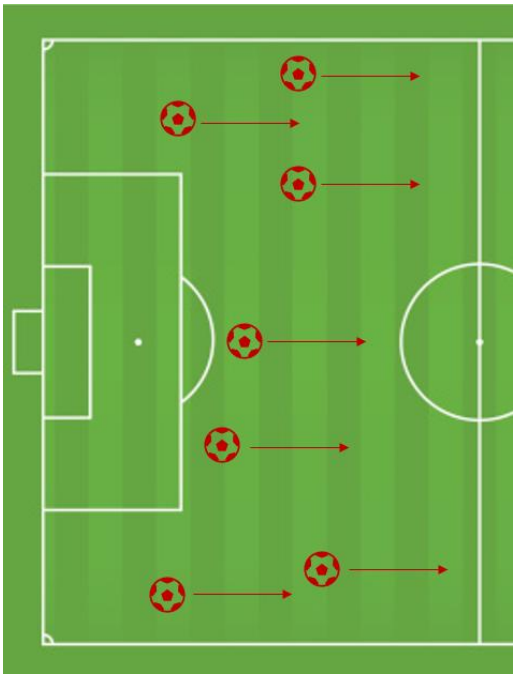

COMMUNICATION DU TRÉSORIER

Bilan de l'enquête sur les frais/facturations des CRTIS (Présentation par le Secrétaire Général)

1. Les facturations des classements par les Ligues ou Districts : pourquoi ?

Les déplacements liés aux visites de classement et contrôles d'éclairage génèrent des frais : certaines Ligues (ou Districts) facturent ces visites aux clubs ou aux propriétaires des installations concernées.

La CFTIS a lancé en septembre 2020 une enquête visant à recenser et mieux connaître ces modes de facturations pour évaluer les différences de traitement constatées.

Le taux de réponse étant de 100%, il confère à cette enquête une excellente représentativité pour la majorité des questions.
NB : seule 1 CRTIS ultramarine n'a pas été consultée volontairement car elle a récemment été déchargée de ses missions terrains et éclairages.

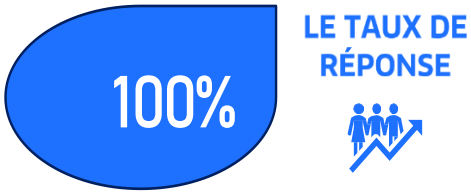

2. Qui fait quoi ?

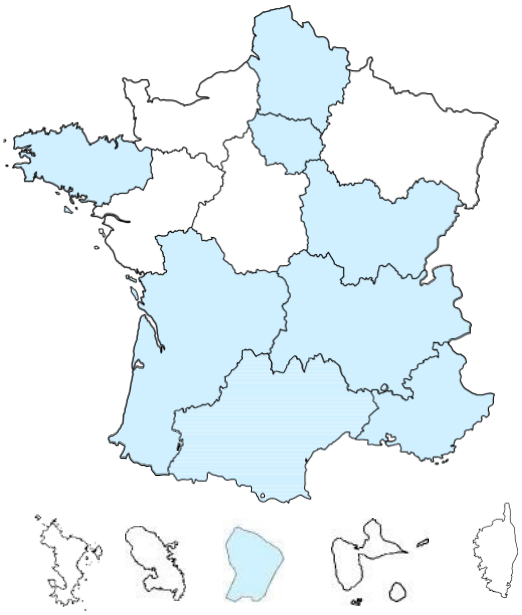

Ligues qui facturent

Ligues qui ne facturent pas

NB : la CFTIS ne facture pas ses visites de classement, de conseils ou contrôles d'éclairage

53%

LE TAUX DE FACTURATION

3. Bilan montant des facturations

Montant facturé	Moy	Min*	Max
Niveau 1	74 €	50 €	130 €
Niveau 2	74 €	50 €	130 €
Niveau 3	74 €	50 €	130 €
Niveau 4	77 €	50 €	172 €
Niveau 5	76 €	50 €	160 €
Niveau 6	52 €	32 €	105 €
Niveau Foot A 11	30 €	0 €	75 €
Niveau E 1	76 €	50 €	130 €
Niveau E 2	76 €	50 €	130 €
Niveau E 3	66 €	50 €	130 €
Niveau E 4	66 €	50 €	130 €
Niveau E 5	63 €	50 €	100 €
Niveau E Foot A 11	50 €	50 €	95 €
Niveau Futsal 1	45 €	32 €	75 €
Niveau Futsal 2	49 €	32 €	75 €
Niveau Futsal 3	49 €	32 €	75 €
Niveau Futsal 4	49 €	32 €	75 €
Niveau E Futsal 1	49 €	40 €	75 €
Niveau E Futsal 2	49 €	40 €	75 €
Niveau E Futsal 3	49 €	40 €	75 €
Niveau E Futsal 4	49 €	40 €	75 €

**ne sont pas pris en compte les ligues qui ne facturent pas*

Montant moyen facturé pour 1 installation »» **75 €**

Montant moyen facturé pour 1 éclairage »» **59 €**

4. Quelle entité facture ? Ligue et/ou District ?

70% des ligues gèrent la facturation sans intervention des districts.

Pour les 30% restantes, nous observons de façon homogène que les ligues facturent pour les niveaux d'installations et d'éclairages qu'elles utilisent majoritairement en compétitions, les districts se chargeant des autres (ex : Niveaux 5 => ligue, Niveaux 6 et FootA11 => district)

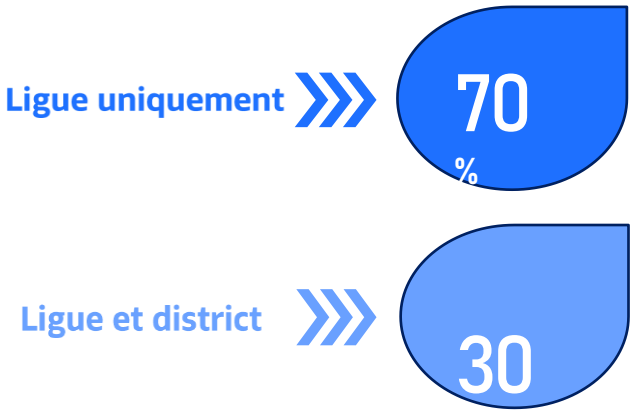

5. Quelle entité est facturée ? Club et/ou Propriétaire ?

70% des ligues adressent les factures uniquement aux clubs utilisateurs des installations et éclairages.

20% des ligues les adressent uniquement aux propriétaires des installations et éclairages (collectivités territoriales en majorité).

10% aux clubs <u>et</u> aux propriétaires (en fonction des niveaux).

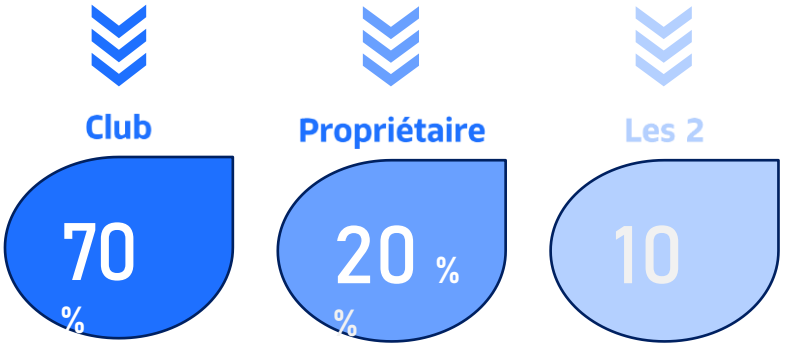

6. Montant annuel en recettes

7 CRTIS ont communiqué le montant total que représentait ces facturations avec des disparités importantes (indicatif vu le nombre de réponses) :

Montant annuel moyen	20 K€
Montant le + faible	10 K€
Montant le + important	37 K€

7. Frais pris en charge par les ligues

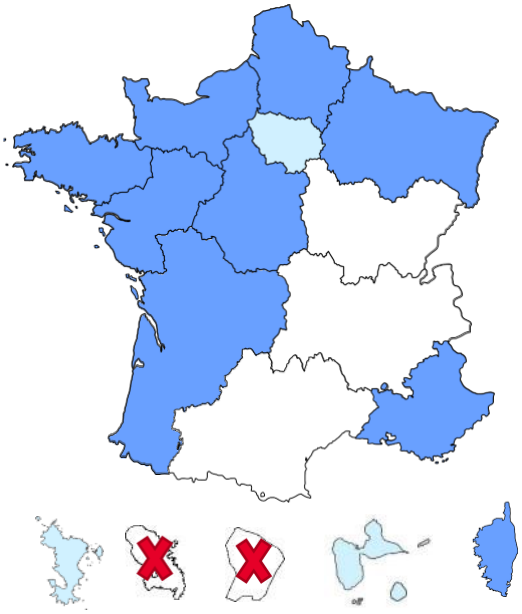

Les frais occasionnées par ces visites sont pris en charge et remboursés selon 3 grands modes :

- Indemnité kilométrique
- Indemnité forfaitaire
- Indemnité km et forfaitaire
- Pas de prise en charge

53%

des ligues prennent par ailleurs en charge d'autres frais de type repas, nuitée, péage…

8. Montant des indemnités

Indemnité kilométrique		Indemnité forfaitaire	
Moyenne du barème	0,415 € / km	Moyenne du forfait	36 €
Barème le + faible	0,30 € / km	Forfait le + faible	8 €
Barème le + important	0,802 € / km	Forfait le + important	96 €

NB : le forfait est parfois fixe, parfois dépendant du nb de km A/R

9. Montant annuel en frais et indemnités

4 CRTIS ont communiqué le montant total que représentait ces frais et indemnités avec des disparités importantes (purement indicatif vu le peu de réponses)

Montant annuel moyen	**21 K€**
Montant le + faible	7,4 K€
Montant le + important	46,7 K€

10. Conclusions

Cette brève étude démontre des écarts d'une ligue à l'autre sur tous les paramètres :

- **Facturation ou absence**
- **Entité facturante**
- **Entité facturée**
- **Ecart entre les montants**
- **Indemnités des « contrôleurs »**
- **Ceci nécessite vis-à-vis des propriétaires d'installation et des clubs une harmonisation de la tarification. De tels écarts ne trouvent en effet aucune justification.**
- **La question de la facturation de procédures de classement aux propriétaires d'installation est posée régulièrement par les collectivités.**
- **Même avec ces données limitées, le montant de ces facturations et le coût induit des procédures de recouvrement posent question.**
- **Les écarts de défraiements des contrôleurs sont incompréhensibles et démobilisateurs.**

⇨ Le Trésorier et le Secrétaire Général vont étudier le projet et établir une proposition pour le prochain Comité Directeur.

Formation des Dirigeants

Jean Paul GOUPY, Elu en charge de la formation des Dirigeants nous fait un point :

- 97 dirigeants ont été formés dont 58 personnes ont été formés lors des séminaires,
- 39 clubs ont participé à ces formations.

ARBITRAGE

Ambassadeurs de l'Arbitrage :

Le Président tient à rectifier certains écrits et précise que les Ambassadeurs de l'Arbitrage sont créés **non pas pour nourrir la CRA** mais pour aider nos clubs dans le recrutement d'arbitres ! et par conséquent apporter de nouveaux arbitres dans leurs Districts respectifs !
Ce dispositif est déjà déployé dans d'autres Ligues avec **des résultats très probants**.
Cette mise en place est sous le couvert des Présidents de District, lesquels **ont tous adhéré à ce projet**, sans y être contraint !

- **Le coût de ce projet :**

  ⇨ **Coûts pris en charge par la Ligue** :

  - Prise en charge de la formation des Ambassadeurs,
  - Fabrice LEMEUR et Anthony JUNGES assisteront chaque Ambassadeur lors de leur première intervention,

- La Ligue s'est engagée à fournir à chaque Ambassadeur une dotation textile,
- Le suivi des missions réalisées et l'analyse des retours incomberont à Fabrice LEMEUR et Anthony JUNGES.

⇨ Coûts pris en charge par les Districts :

- Il est convenu de ne pas rémunérer les Ambassadeurs pour ces missions. Seuls leurs frais de déplacement leur seront remboursés, par leur District.
- Mettre à disposition le matériel nécessaire lors de leurs visites (ordinateur, vidéoprojecteur…).

Pour rappel : Dans les Conventions d'Objectifs il est alloué une somme pour le recrutement des Arbitres, somme non utilisée lors de la saison 2020/2021 à cause de la pandémie !

Point de situation sur la FIA des 15, 22 et 29 janvier 2022 :

Cinquante-cinq (55) inscrits au 10 janvier 2022

- 8 dans le Cher,
- 4 dans l'Eure et Loir,
- 11 dans l'Indre,
- 12 dans l'Indre et Loire,
- 8 dans le Loir et Cher,
- 12 dans le Loiret.

Lieux de la formation :

- Cher : District,
- Eure et Loir et Loiret : au sein du club de Bouzy les Bordes,
- Indre : District,
- Indre et Loire : District,
- Loir et Cher : au sein du club de Montrichard.

PLANNING DES COMITES DIRECTEURS

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
08/03/2022	18H00	COMITE DIRECTEUR	LIGUE	
10/05/2022	18H00	COMITE DIRECTEUR	LIGUE	

AGENDA DES REUNIONS

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
17/06/2022	JOURNEE	ASSEMBLEE GENERALE LFA	NICE	Délégation Ligue
18/06/2022	JOURNEE	ASSEMBLEE GENERALE FFF	NICE	Délégation Ligue
11/06/2022	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE LIGUE	VENDOME (41)	Comité Directeur
		ASSEMBLEE GENERALE LIGUE		
30/09/2022	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D45	PATAY (45)	
		ASSEMBLEE GENERALE D37		
		ASSEMBLEE GENERALE D36		
24/06/2022	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D18	CHER	
02/07/2022	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE D41	MONTRICHARD (41)	
		ASSEMBLEE GENERALE D28		

Le Président de la séance
Antonio TEIXEIRA

Le Secrétaire de séance
Alain DESOEUVRES

Publié le 26/01/2022